

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie « salle des fêtes ».

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur GUIRAUD Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** AUZIAS Laurent. BARDONNEAU Hélène. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. QUARTIRONI Guilhem.

**Absents excusés :** CALVET Alain. CLAPIER Nadia. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

**Procurations :** CALVET Alain/ GUIRAUD Jean-Pierre. CLAPIER Nadia/ CROS Pierre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation : 21 octobre 2025.

Secrétaire de séance : BARDONNEAU Hélène.

Signer la fiche de présence

Approbation et signature du conseil municipal du 02 septembre 2025

#### **DÉLIBÉRATION N° 1: RAPPORT D'ACTIVITÉ SUD HERAULT**

Monsieur le maire Présente le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes SUD HERAULT pour l'exercice 2024, il demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal qui l'expose de monsieur le maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés approuve le rapport d'activité 2024 de la Communauté des Communes SUD HERAULT.

#### **DÉLIBÉRATION N°2 : TRANSFERT DE COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le maire considérant, la délibération du Conseil Communautaire restituant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence supplémentaire Eclairage Public « gestion de l'énergie des compteurs du service de l'éclairage public, gestion courante et dépannage et entretien, rénovation et mise en conformité des points lumineux sur l'ensemble du territoire. Les opérations d'extension restent la compétence des communes qui n'adhèrent à aucun syndicat d'électrification rurale. Considérant La délibération DEPIER-2025-31 en date du 29 Juillet 2025 du Conseil Municipal approuvant la restitution, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de la compétence supplémentaire Eclairage Public, monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'un nouveau prestataire doit être choisi pour assurer la compétence Eclairage Public ; Il présente donc trois offres de contractualisation proposées par hérault énergie (syndicat mixte d'énergies du département de l'hérault), la régie municipale d'électricité de Cazouls-les-Béziers, la société Sogetralec de Béziers. Le Conseil Municipal qui l'expose de monsieur le maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés choisit de déléguer la compétence « Eclairage Public » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la régie municipale d'électricité de Cazouls-les-Béziers. Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette délégation.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Composition de l'organe délibérant (nombre et répartition de siège) mars 2026 – 1 siège Pierrerue.
- Orb et Libron va s'occuper de nettoyer la rivière et couper la branche tombée dans le Vernazobres approximativement fin novembre.
- Pour le repas de fin d'année des anciens les inscriptions sont closes. Des regrets que l'invitation pour certains de + de 75 ans en résidence secondaire ne se soit pas faite. A revoir pour l'année prochaine.
- Voir pour l'entretien du chemin rural du Priou. Proposition de Guilhem pour le faire avec la minipelle de la commune de Babeau en convention avec nous et qui nous doit à ce jour 35 heures de travail. Faire également une demande au SIVOM.
- 

La séance est levée à 19h30